

Délibération n°017-2023

Bilan des transactions immobilières 2022

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
24	17	18
Date de convocation		
17 mars 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Delphine POIRIER à Brigitte GAYAUD.

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 2.000 habitants sont tenues d'annexer au compte administratif un bilan annuel de leurs opérations immobilières. Ce bilan est soumis à délibération du conseil municipal.

En 2022, la commune a réalisé une acquisition de terrain conformément à la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2021 : il s'agissait du terrain d'assiette de la voie de liaison sud-est nouvellement créée.

La propriété concernée est cadastrée AS-558 et a été acquise au prix de 25.000 €

Ces crédits ont été portés au chapitre budgétaire 21 (Immobilisations corporelles), article 2111 (Achats de terrains), et apparaissent donc au compte administratif.

Aucune cession n'a en revanche été actée en 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Oui l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE

Le bilan des transactions immobilières 2022 arrêté comme suit et qui sera annexé au compte administratif 2022 de la commune :

ACQUISITIONS	25.000,00	CESSIONS	0,00
--------------	-----------	----------	------

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

